

Préparer les élèves atteints de troubles du développement à la vie après l'école secondaire

Transition des services de développement pour enfants vers les services de développement pour adultes



LISTE DE CONTRÔLE DES ÉTAPES DE L'ÂGE

- À l'âge de 16 ans, appelez SOPDI de votre région ou faites une demande en ligne pour savoir si vous êtes admissible.
- À l'âge de 16 ou 17 ans, prévoyez une réunion de transition avec votre école.
- À l'âge de 17 ans et 6 mois, demandez l'aide au revenu/à l'emploi par le biais du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées de l'Ontario (POSPH), distinct du SOPDI.
- Avant l'âge de 18 ans, complétez votre dossier de candidature avec SOPDI

Lorsque les jeunes atteignent l'âge de 18 ans, des services tels que les services spéciaux à domicile, l'assistance aux enfants atteints de troubles graves de l'apprentissage et les services du Programme ontarien de lutte contre l'autisme prennent fin. À l'âge de 16 ans, les jeunes et les familles peuvent faire une demande auprès de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) pour savoir s'ils sont admissibles pour recevoir des services de développement pour adultes financés par le gouvernement par l'intermédiaire du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires après avoir atteint l'âge de 18 ans.

Qu'est-ce que SOPDI?

SOPDI est le point d'accès aux services de développement pour adultes. SOPDI met les gens en contact avec les ressources disponibles afin qu'ils puissent devenir plus indépendants et s'impliquer activement dans leurs communautés et, en fin de compte, vivre une vie plus enrichissante.

Certains des services qui peuvent être disponibles dans leurs communautés sont les suivants : les services de soutien au logement, de répit pour les aidants, de soutien pour aider les gens à participer à la vie de la communauté, les soutiens spécialisés et cliniques, le programme des travailleurs des services de protection des adultes et le Programme Passeport.

Quand faire une demande auprès du SOPDI?

Pour réduire l'écart entre les services destinés aux enfants et ceux destinés aux adultes, les jeunes devraient entamer les démarches et déposer leur demande dès l'âge de 16 ans. Avec tous les documents corrects ils peuvent être confirmés admissibles aux services de développement pour adultes à l'âge de 16 ans; cependant, les services ne commenceront qu'après l'âge de 18 ans.

Prenez contact avec les centres de loisirs locaux, les prestataires de loisirs privés et les organisations à but non lucratif qui offrent une variété de programmes et d'activités pour les adultes ayant des besoins particuliers.



Que peuvent faire les jeunes et les familles pendant qu'ils attendent les services?

Pendant que les jeunes et les familles attendent que les services financés par le ministère soient disponibles, ils peuvent vouloir rechercher d'autres ressources, programmes et activités communautaires locaux. Prenez contact avec les centres de loisirs locaux, les prestataires de loisirs privés et les organisations à but non lucratif qui proposent une variété de programmes et d'activités pour les adultes ayant des besoins particuliers. Nombre de ces programmes sont conçus pour répondre aux intérêts et aux capacités de tous les participants. Voici quelques ressources qui peuvent vous aider à patienter :

- [Ressources communautaires SOPDI](#)
- [Boîte à outils pour les familles pour la transition vers l'école secondaire \(Anglais\)](#)
- [Guide de ressources de transition pour étudiants handicapés - Transition à l'éducation postsecondaire](#)
- [ConnectAbility - Planifier la vie après l'école secondaire \(Anglais\)](#)

